

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2024

Convoqué le : 12 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Affiché le : 24 juin 2024

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, M. COURSEAUX, Mmes LEROY, MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mmes COURCHE, BEAUJOUAN, ROUX, MM. BESSEC, GAILLARD, NOURICHARD, FOUACHE, Mme COUTANCE, M. BOUTIN.

Etaient excusés : M. COLLETTE (pouvoir donné à M. COURSEAUX), Mme VAL (pouvoir donné à Mme BEAUJOUAN), M. COMBE (pouvoir donné à Mme MAILLARD), M. HELLO (pouvoir donné à Mme ROUX), M. DACHER (pouvoir donné à Mme STIL), M. BERTRAND (pouvoir donné à M. BESSEC), Mme MAIZERET (pouvoir donné à Mme LEROY), M. LECLERCQ (pouvoir donné à M. BOUTIN), Mme COLBOC (pouvoir donné à Mme COUTANCE), Mme MORISSE (pouvoir donné à M. FOUACHE), formant la majorité des membres en exercice.

Madame STIL a été élue secrétaire.

Objet : **Délibération n°35/2024** : Vote du Budget Supplémentaire de la ville – Exercice 2024

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le Budget Primitif ayant été voté en février 2024 avec une reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un Budget Supplémentaire pour 2024.

Le Budget Supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise définitive dans le budget 2024 des résultats de l'exercice 2023, au vu des résultats du compte administratif et des restes à réaliser de crédits d'investissement.

Il permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au Budget Primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

Le montant de la reprise anticipée des résultats 2023 est identique à celui de la reprise définitive des résultats 2023 après vote du Compte Administratif 2023, il n'y a donc pas d'ajustement à faire au Budget Supplémentaire 2024.

Madame le Maire propose à l'assemblée un projet de Budget Supplémentaire 2024 :

- équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à :
106 363 €

- équilibré en dépenses et en recettes en section de d'investissement à :
89 312 €

Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 4 juin 2024 ;

VU la délibération du 20 février 2024, portant approbation du budget primitif de la Ville.

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les recettes et dépenses par rapport au budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré,

A la majorité (21 pour- 6 abstentions M. FOUACHE, Mme COUTANCE, M. BOUTIN, M. LECLERCQ (pouvoir donné à M. BOUTIN), Mme COLBOC (pouvoir donné à Mme COUTANCE), Mme MORISSE (pouvoir donné à M. FOUACHE),

APPROUVE le Budget Supplémentaire 2024 de la Ville exposé ci-dessus et joint en annexe à la présente.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Clotilde EUDIER



La secrétaire,

A blue ink signature, appearing to read "CSH", is written over the text "La secrétaire,".

Carole STIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606474-20240618-35-2024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024